



*Assemblée générale nationale
des ÉSPÉ et de la FDE
Paris, 29 septembre 2018*

A l'ÉSPÉ de l'Académie de Rouen, le MEN expérimente la fin de la collégialité

En décembre 2013 lors de la première campagne de recrutement d'un directeur pour l'ESPE de l'Académie de Rouen, parmi les candidats auditionnés par le conseil d'école c'est le candidat qui a reçu le moins de votes favorables qui a finalement été nommé par les ministres de tutelles. Un déni de l'avis du conseil d'école, de ses élus et de ses membres nommés, qui faisait suite aux manœuvres du président de l'Université de Rouen (URN) de l'époque pour imposer « son » candidat.

Alors que son mandat courait jusque décembre 2018, en mai 2017, le directeur en poste a annoncé aux personnels de l'ESPE et aux institutions de tutelles son intention de démissionner. La présidence de l'université ne souhaitant pas engager immédiatement une procédure de recrutement (le motif invoqué fut la nécessité de donner du temps à l'émergence de candidatures – sic) la date de démission effective fut finalement convenue au 31/10/2017. Suivant la procédure légale le conseil d'école s'est donc réuni le 11/10/2017 pour auditionner et émettre son avis sur les deux candidats. Deux candidatures internes qui ont amené à un certain délitement de l'atmosphère dans les couloirs des sites de l'ESPE.

Le 01/11/2017 l'ESPE de l'Académie de Rouen s'est donc trouvée sans directeur, fonctionnant uniquement grâce à l'investissement et l'engagement auprès des étudiants et stagiaires de l'ensemble des personnels et des responsables pédagogiques et administratifs restés en place. Très rapidement il est apparu qu'en dépit d'une « signature » rapide par la ministre de l'Enseignement supérieur, les choses étaient bloquées au niveau du MEN. Bloquées à un tel point que, quels que soient les canaux utilisés par les différents acteurs et responsables locaux, le MEN restait absolument silencieux.

Voulant croire à une nomination dans un délai « raisonnable » de 4-5 mois, tout un chacun s'attache alors à continuer à faire tourner les formations et les stages dans un délitement progressif de toutes les missions et impératifs (campagnes de recrutement, signatures de conventions...) nécessitant un arbitrage et une représentation politique et institutionnelle. Finalement pour pallier à cela et prolonger l'attente, le président de l'URN invente un intérim fonctionnel de la direction en nommant le candidat « élu » comme chargé de mission. Celui-ci finalement démissionne fin avril devant le silence toujours plus assourdissant du MEN.

La crise devenant imminente, personnels et étudiants organisent donc la mobilisation pour tenter de trouver les moyens de sortir de cette impasse (journée ESPE morte, mailing & rendez-vous auprès des élus locaux et nationaux, blocage des voies de bus desservant le campus, manifestation devant le rectorat (qui comprend et transmet...),

Fin mai la crise s'aggrave avec le remerciement par le président de l'URN des directeurs adjoints qui maintenaient le fonctionnement de l'ESPE suite à une déclaration inopinée du ministre Blanquer venu visiter fin mai un collègue à 7 km du principal site de l'ESPE sans daigner y faire un détour (saisi par un journaliste d'un quotidien local il déclarait: « Je pense qu'il faut qu'on regarde attentivement comment on peut réorganiser la formation des professeurs à l'échelle de Caen et de Rouen et ça fait partie des sujets dont je dois discuter, mais ceci n'empêche pas l'école de fonctionner. » (*sic.*). Le projet devenait plus clair, mais visiblement les moyens ne suivaient pas alors autant laisser disparaître l'ESPE.

L'organisation de la rentrée 2018 devenant de plus en plus incertaine et le spectre d'une fusion d'autorité avec l'ESPE de Caen se précisant nettement, avec l'accord des personnels et étudiants mobilisés, les élus au CE décident de renoncer provisoirement au vote et à la procédure légale de nomination du directeur. La requête de la nomination d'un administrateur provisoire est portée auprès des tutelles locales, ouvrant inopinément la voie à l'expérimentation de la procédure formalisée dans le projet de loi Blanquer d'une nomination d'autorité à la discrétion des ministres.

Souhaitant préserver une initiative universitaire, le président de l'URN trouve, non sans difficulté, un premier collègue prêt à s'engager pour sortir de l'impasse institutionnelle et sauvegarder des équipes en souffrance. Mais, en dépit d'un soutien appuyé des deux présidents des Universités de rattachement et du recteur de la région Académique, sa nomination est refusée, semble-t-il, au motif d'une incompatibilité de ligne politique (toujours avec le MEN). Les motifs réels du silence du MEN se précisent...

Le président de l'URN et le recteur proposent donc une deuxième candidature, une VP de la précédente équipe présidentielle nommée depuis comme chargée de mission pour les formations de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie de Rouen...

Une semaine plus tard, après 265 jours sans direction, un arrêté du MESRI et du MEN indique que le mandat du directeur démissionnaire au 01/11/2017 prend fin à sa demande le 25/07/2018 (!!) et qu'une administratrice provisoire est nommée jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur. Circulez, il ne s'est rien passé; les directeurs des ESPE deviennent des hauts fonctionnaires et les ESPE ne sont plus des composantes universitaires...

La suite est à lire dans le code l'éducation version Blanquer.